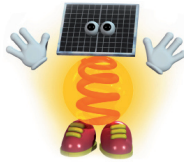




# DUT

# Génie Thermique et Energie

## en apprentissage



### Pourquoi l'apprentissage ?

#### L'entreprise garantit une formation professionnelle adaptée :

- le maître d'apprentissage est le référent de l'apprenti en entreprise ;
- il contribue à l'acquisition des compétences correspondant au diplôme préparé.

Le tuteur enseignant et le maître d'apprentissage coordonnent leurs efforts pour donner à la co-formation toute son efficacité.

#### L'apprenti est un étudiant :

- l'IUT offre la garantie scientifique et pédagogique de l'université. Le diplôme obtenu est le même que pour la formation initiale temps plein ;
- l'IUT doit conduire le jeune vers un diplôme de formation supérieure avec l'appui d'un tuteur pédagogique ;
- avantages étudiants : carte d'étudiant, restaurant universitaire, bibliothèque, activités culturelles et sportives...

#### L'apprenti est un salarié :

- l'étudiant-apprenti bénéficie de la législation sociale (assurances sociales, cotisations pour la retraite, accident du travail, congés payés pendant les périodes d'interruption universitaire...);
- il est présent en entreprise ou en CFA 35 heures par semaine ;
- il perçoit un salaire qui varie de 41 % à 78 % du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable et si le jeune a plus de 21 ans).

A l'issue de son contrat d'apprentissage, le jeune peut poursuivre vers un diplôme de niveau supérieur (sous le statut étudiant ou en signant un nouveau contrat d'apprentissage) ou travailler dans l'entreprise de son choix.

Candidatures sur le site :  
**[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)**

## Fonctionnement

Suivre une formation par apprentissage est un choix raisonné qui prend en compte :

- les objectifs professionnels dans le cadre d'un projet réfléchi et réaliste ;
- les aptitudes (pratiques, théoriques, comportementales) ;

**qui comporte des avantages :**

- une expérience professionnelle valorisant lors de la recherche d'emploi, l'apprentissage est une méthode de pré-recrutement pour certaines entreprises, formation rémunérée, vous cotisez pour votre future retraite ... ;

**et impose des contraintes :**

- un engagement personnel dans la co-formation conséquente demandant organisation et travail, les congés sont ceux d'un salarié...

**Le cursus :**

- la formation se déroule sur deux ans pendant lesquels alternent des périodes à l'IUT et en entreprise ;

**Les trois premiers semestres représentent chacun environ 12 semaines de formation à l'IUT et le quatrième environ six semaines.**

- les congés sont pris pendant la période en entreprise ;
- les missions de l'apprenti sont définies pour chaque année universitaire de façon tripartite entre le maître d'apprentissage, l'enseignant tuteur et l'apprenti et consignées dans le plan de formation ;
- le suivi est réalisé au travers de visites au cours des périodes en entreprise et de retours d'expérience à l'IUT après chaque période en entreprise et se conclut par une soutenance publique à l'IUT en fin de quatrième semestre.

## Le CFA Universitaire d'Alsace

Le CFA Universitaire Alsace gère les formations universitaires par la voie de l'apprentissage, mises en place par les universités alsaciennes.

## Conditions d'admission

- être admis en formation par le jury IUT ;
- être âgé de moins de 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage ;
- conclure un contrat d'apprentissage avec une entreprise :
  - il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée de type particulier, comportant obligatoirement un temps en entreprise et un temps en centre de formation ;
  - les contrats d'apprentissage peuvent être signés au maximum 3 mois avant et 3 mois après le début de la formation ;

Le candidat est admis définitivement dans la formation lorsque le jury a prononcé l'admission et une fois le contrat d'apprentissage signé dans la limite des 16 places disponibles.

### Recrutement par l'entreprise :

Le candidat recherche une entreprise d'accueil, de préférence en Alsace. Il peut consulter à l'IUT ou à la CCI les listes actualisées d'entreprises pouvant accueillir un apprenti.

**IMPORTANT :** le candidat est admis définitivement dans la formation une fois le contrat d'apprentissage entreprise/apprenti signé dans la limite des 16 places disponibles.

**Toutes informations sur les sites :  
[www.iutcolmar.uha.fr](http://www.iutcolmar.uha.fr) et [www.cfau.fr](http://www.cfau.fr)**

Dépt Dépt Génie Thermique et Energie

IUT de Colmar

34 rue du Grillenbreit - BP 50568 - 68008 COLMAR  
Tél. : +33 (0)3 89 20 61 86 / Fax : +33 (0)3 89 20 23 41  
gte.iutcolmar@uha.fr

34 rue du Grillenbreit - BP 50568 - 68008 COLMAR  
Tél. : +33 (0)3 89 20 23 58 / Fax : +33 (0)3 89 20 23 59  
iutcolmar@uha.fr